

31 janvier 2013

CIRCULAIRE CTOI 2013-09

Madame, Monsieur,

OBJET: PREPARATION DU PROCHAIN COMITE D'APPLICATION (CDA) ET PROBLEMES D'APPLICATION PREOCCUPANTS

En ma qualité de Président du Comité d'application, et comme l'année dernière, je voudrais commencer à mettre en marche les travaux préparatoires au prochain Comité d'application de la CTOI, qui aura lieu début mai 2013.

Je souhaiterais également attirer votre attention sur certains problèmes d'application identifiés lors de la précédente réunion, afin de rappeler aux CPC qu'elles doivent s'attaquer à ces problèmes.

Comme vous en conviendrez certainement, nous avons, au cours des deux années écoulées, fait des progrès en matière de respect des décisions prises ensemble dans le cadre de la Commission. Néanmoins, nous devons encore poursuivre nos efforts visant à renforcer la Commission.

1) Travaux préparatoires pour le Comité d'application

Comme cela a été le cas ces deux dernières années, le Secrétariat a distribué un questionnaire standard sur l'application, que les CPC doivent retourner avec les informations requises. Je voudrais profiter de cette occasion pour encourager toutes les CPC à faire un effort particulier pour répondre à ce questionnaire, car c'est une importante source d'information à partir de laquelle le Secrétariat compile les rapports d'application par pays.

Comme vous le savez, ces questionnaires trouvent leur origine dans la décision de la Commission de renforcer le Comité d'application grâce à l'adoption de la Résolution 10/09, qui a redéfini la façon dont les CPC sont évaluées par rapport à leurs obligations envers la Commission.

2) La situation en décembre 2012

Selon les procédures et les décisions prises par la Commission, le Président de la Commission a fourni à toutes les CPC présentes à la 16^e session de la Commission, une «Lettre de commentaires» sur les questions d'application. Pour les CPC qui n'étaient pas présentes à la 16^e session, le Secrétariat a transmis une copie de la «Lettre de commentaires», par courriel, le 18 mai 2012.

À ce jour, seules neuf CPC ont répondu à la «Lettre de commentaires». Cette situation est identique à celle de la même période l'an dernier et cela n'est pas de très bon augure pour notre effort de mettre en œuvre un processus plus efficace pour faire face aux problèmes d'application identifiés. Par conséquent, je voudrais m'adresser spécifiquement aux CPC qui n'ont pas encore répondu à la lettre pour leur demander de le faire dans les meilleurs délais.

Suivant la recommandation du Comité d'application, le Secrétariat s'est mis en relation avec les quatre CPC qui n'ont pas soumis leur Rapport de mise en œuvre lors de la 9^e session du Comité, à savoir l'Érythrée, la Guinée, la Sierra Leone et le Soudan. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue de ces pays. Le manque d'engagement de ces pays dans le processus de la CTOI rend encore plus difficile à atteindre l'objectif d'une Commission efficace. Je lance donc un appel à ces pays afin qu'ils fassent un effort particulier pour fournir leurs rapports de mise en œuvre manquants pour 2011.

Distribution

Membres de la CTOI : Australie, Belize, Chine, Comores, Érythrée, Union européenne, France (Territoires), Guinée, Inde, Indonésie, Iran (Rép. islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni, Vanuatu, Yémen.

Parties coopérantes non-contractantes : Sénégal, Afrique du Sud.

Président de la CTOI

Copie à : Siège de la FAO, représentants de la FAO près les CPC

Ce message a été exclusivement transmis par courriel

En dépit des efforts soutenus du Secrétariat visant à porter à l'attention des CPC les exigences et les échéances de déclaration établis par les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission, la majorité des CPC ne respectent toujours pas leurs obligations de déclaration. En ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système de surveillance des navires (SSN) seulement quatre CPC ont, jusqu'à présent, fourni leur rapport pour cette année. Il n'y a actuellement que trois CPC qui fournissent des rapports sur les inspections qu'elles réalisent à bord des navires de pêche étrangers, dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port. Le niveau de déclaration des données est exceptionnellement bas dans certains cas : par exemple, seules deux CPC ont déclaré les données requises par la *Résolution 10/03 Concernant l'enregistrement des captures par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI* (maintenant remplacée par la *Résolution 12/03 Concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI*).

En outre, en ce qui concerne le Programme régional de surveillance des transbordements (Résolution 12/05), seules quatre des douze flottes qui ont transbordé le cadre du programme en 2012 ont présenté leur rapport obligatoire à la date limite du 15 septembre 2012. En ce qui concerne le Programme régional d'observateurs (Résolution 11/04), seuls 38 rapports d'observateurs ont été reçus depuis l'entrée en vigueur de ladite résolution, le 1^{er} juillet 2010. Pour le Programme de document statistique sur le patudo (Résolution 01/06), seules six CPC ont déclaré des informations relatives à l'importation de patudo pour le premier semestre de 2012. Enfin, en ce qui concerne les Rapports nationaux au Comité scientifique (CS 2012), 26 rapports nationaux ont été reçus et près de 20% des CPC n'ont pas encore soumis leur rapport.

Bien que ce qui précède dresse un triste tableau du niveau d'application des CPC, je tiens à souligner ici qu'il y a quelques domaines où des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité des informations sur les navires inscrits au Registre des navires autorisés, le nombre de CPC qui ont déclaré leur liste de navires actifs pour 2011 et le nombre élevé de rapports nationaux soumis pour la réunion du Comité scientifique.

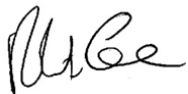
3) Suites à donner

Conscient que le processus que nous avons récemment entrepris dans le but d'augmenter le niveau d'application par les CPC ne va pas à porter ses fruits du jour au lendemain, je voudrais exhorter les CPC à réfléchir sur les lettres de commentaires qui leur ont été transmises par le Président de la Commission et à communiquer les mesures prises par leurs soins en vue de surmonter les difficultés identifiées.

Par ailleurs, je voudrais également vous inviter à prendre le temps de vous reporter aux Lignes directrices sur les déclarations, qui ont été distribuées par le Secrétariat (circulaires de la CTOI 2012/03 et 2012/85) et à veiller à ce que vos administrations respectives répondent à leurs obligations de déclaration.

Enfin, je voudrais de nouveau exprimer ma gratitude pour le soutien apporté par toutes les CPC à la transformation de la CTOI en une commission plus efficace.

Cordialement,



Président
Comité d'application de la CTOI

Pièces-jointes:

- Aucune